

ISSN 2272-0189 CPPAP : 0719 S 05679

Journal n°16 de septembre 2017

Sud Education 35, 3,5 rue de Lorraine 35000 Rennes

directeur de publication Jean Charles Hellequin

dépôt légal : à parution - imprimé par nos soins

Date de dépôt: 22/09/17

au sommaire :

Jean Michel  
Blanquer  
ministre de  
l'éducation  
libérale  
p 2 et 3

RENTÉE 2017  
TOUJOURS PLUS  
DE PRÉCARITÉ p 4

p 5 le CP à 12,  
une fausse bonne idée

p 6 SNES et CFDT  
entre palais des congrès  
et hôtel de luxe

p 7 Accueil des  
migrant.e.s

**PERSONNE NE  
GAGNERA  
SEUL !**

p 8

**UNE RENTÉE  
ÉLECTRIQUE**



+ bulletin  
d'adhésion

# Jean-Michel Blanquer

## ministre de l'éducation libérale :

### une voie toute tracée !

#### **Grand recyclage de la droite des années 2000 à l'Éducation Nationale !**

#### **Revoilà au ministère le porte-flingue des années de Robien, Darcos et Chatel !**

Jean-Michel Blanquer est un intime de la droite française. Sur les bancs des écoles primaires privées de Paris, il se liait d'amitié avec un certain François Baroin. Le même Baroin versa une larme lorsque son copain fut nommé Ministre de l'Éducation Nationale le 17 mai dernier. Un ami si intime qu'il rédigea en 1992 une biographie de l'influent Baroin père : « C'est de très loin le meilleur [...], c'est quarante ans de vie commune, c'est comme un frère pour moi, mon père l'adorait », François Baroin (Le Figaro, 20.05.2017).

#### **Des néolibéraux à la cathosphère : un intime de la droite.**

Familier du ministère et de tous les réseaux de la droite, des plus libéraux (Macron, Institut Montaigne, ...) aux plus réac' (Fillon, SOS Éducation, Espérance Banlieue, Sens Commun...), J-M. Blanquer n'est pas l'inconnu de la société civile (sic) que Macron nous promet.

C'est en 2004 que Jean-Michel Blanquer apparaît à l'Éducation Nationale : François Fillon, alors ministre de l'Éducation Nationale le nomme recteur de Guyane. Il s'évertua alors à faire consensus tout en appliquant soigneusement les politiques de casse du service public mitonnées en métropole. De retour à Paris, il se mit au service du ministre Gilles de Robien comme directeur de cabinet (2006-2007) (augmentation du temps de travail, méthode syllabique, bivalence des enseignants...). Dès 2007, il accompagna la Sarkozie aux commandes et reprit son costume de recteur à Créteil sous Xavier Darcos, ; il en fit alors une zone d'innovation libérale à tout crin : cagnotte à assiduité, internats d'excellence, chant de la marseillaise... Un dévouement à droite qui paya puisqu'il se retrouva n°2 du ministère pour « seconder » Luc Chatel comme directeur de la DGESCO entre 2009 et 2012. Une consécration qui l'amena à piloter la suppression des RASED et de la formation des maîtres, l'évaluation des enseignants (masquée derrière l'évaluation nationale des CE1 et des CM2 - une commande de Sarkozy), la suppression massive de poste, et il inspira le fichage des élèves « à risque » en maternelle...

À partir de juin 2013, recalé de la direction de l'IEP, Jean-Michel Blanquer devient directeur général du groupe ESSEC, une école de commerce privée qu'il porta à la 3ème place mondiale du classement du Financial Times (Les Échos, 23.05.2017).

À la tête de l'ESSEC depuis quatre ans, Jean-Michel Blanquer a toujours nourri ses ambitions vis à vis de l'Éducation Nationale en publiant un livre programmatique et en entretenant tous ses réseaux à droite. Proche d'Alain Juppé, il a participé à la rédaction de son livre programmatique sur l'école (*Mes chemins pour l'école*, J.-C. Lattès, 2015). Si Nicolas Sarkozy avait remporté la primaire et l'élection présidentielle, Blanquer aurait été son ministre de l'éducation : « c'était acté » a dit François Baroin (Le Figaro 20.05.2017). Par-delà les primaires, il s'était fait connaître auprès des Fillonistes chez qui il était aussi ministrable (Le Figaro, 17.05.2017).

La droite historique laminée, la Macronie se charge donc de le porter au pinacle : très « Macron compatible » (Le Monde, 17.05.2017), sa vision de l'enseignement est d'ailleurs on ne peut plus proche du think tank libéral Institut Montaigne qu'il remercia dans son ouvrage programmatique pour avoir nourri son texte (Libération 17.05.2017) : le patronat cherche encore et toujours à soumettre l'école à ses intérêts...

#### **Ses projets pour l'Éducation Nationale**

Depuis longtemps déjà en marche pour le ministère, quelque fut la droite issue des élections, Jean-Michel Blanquer, fort de ses expériences, a publié son programme ministériel dès la rentrée 2016 dans *L'école de demain* (Odile Jacob).

Quatre principes fondent son projet pour l'école : l'autorité émanerait des directeurs et chefs d'établissement transformés en supérieurs hiérarchiques ; l'autonomie accrue des établissements permettraient à ces chefs de décider des dotations horaires entre les disciplines et du recrutement ; la focalisation sur les « fondamentaux », c'est-à-dire un enseignement quasi exclusif de maths et de français ; et enfin, un tri et une professionnalisation précoce des élèves.

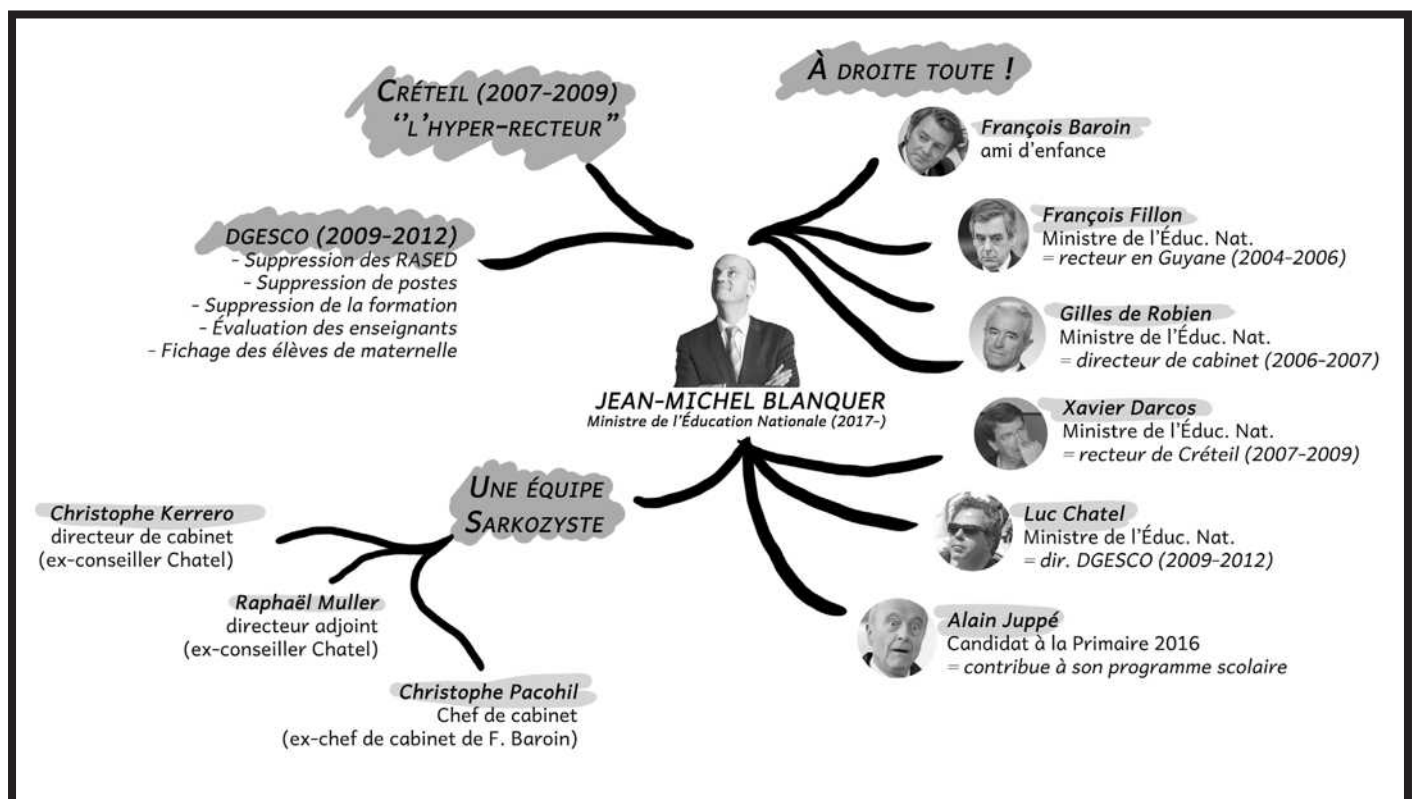
Jean-Michel Blanquer défend une logique de redéploiements non pas d'investissements puisque, pour lui, « dans l'ensemble, la création de postes pose plus de problèmes qu'elle n'en résout » (L'Express, 09.01.2017). Devant les sénateurs et surtout le lendemain même dans la presse (L'Est républicain, 29.06.2017), il annonçait l'austérité budgétaire à l'Éducation Nationale en répétant : « Nous devons raisonner sur l'évolution qualitative de notre système [...]. Aujourd'hui, nous pouvons penser que nous avons le nombre de postes qui convient. »

En matière d'autonomie, outre un volume commun dédié aux fondamentaux, Jean-Michel Blanquer préconise une flexibilité totale du système : les établissements organiseraient comme ils le souhaitent les heures restantes et recruteraient librement en conséquence.

Jean-Michel Blanquer avance au pas des « sciences » qui sont sa boussole en matière de réforme. Ce scientisme cherche à faire croire qu'il n'y a pas d'alternative aux méthodes qu'il entend promouvoir, le TINA à la sauce scolaire ! « J'attache la plus grande importance à la lumière des sciences cognitives, de la révolution numérique, de l'expérience et des expérimentations » a-t-il dit au Sénat le 28.06.2017. La recette Blanquer, c'est une école du bon sens que lui a révélé la Science : la Science dicte la bonne gestion du personnel et la bonne administration des établissements, la Science dicte les bons apprentissages qu'il faut faire au bon moment avec la bonne pédagogie et le bon manuel, la Science détecte les élèves difficiles et la Science permet aussi d'évaluer scientifiquement les dispositifs mis en place au nom de la Science.

La méthode Blanquer en ce début de quinquennat est pour le moins très macroniste. Une semaine avant d'être nommé ministre, il se réjouissait dans Le Point de l'idée que Macron serait « à la recherche d'une troisième voie [pour] en finir avec la querelle stérile entre «pédagogistes» et «traditionalistes» » (Le Point, 09.05.2017). Ministre, il assure à qui veut l'entendre que « le clivage gauche-droite "fait plus de mal à l'école que de bien" » (Le Monde, 20.05.2017). Son credo ? Confiance, consensus et optimisme : il assure rapidement vouloir laisser la place au terrain sans énième réforme "descendante", en appelant à l'innovation des enseignants. Pour ce faire, il réclame qu'on ne lui fasse « pas de procès d'intention » et que le monde enseignant avance dans la « sérénité, la confiance et l'unité autour de son école ». Pour réussir, il réclame de la « bonne volonté partagée » autour d'un « consensus pour l'école », de la « vaillance » et de « l'allant » ! (France culture, 04.06.2017).

En quelques semaines, on ne compte plus les initiatives azimutées de Blanquer : dédoublement des CP de REP+, menaces sur les maîtres +, contre-réforme des rythmes scolaire, retour du redoublement, les « devoirs faits », rentrée en chanson, les fables offertes... et de très nombreuses annonces comme la réforme du bac, des réformes pédagogiques en maternelle et au collège, le gel des recrutements, etc. Mais le tout doit se faire avec foi puisque les sciences et le consensus macronien nous y invitent ! En somme, dormez brave gens, le temps que je puisse dérouler le programme de Macron et de l'Institut Montaigne.



**Austérité, antipédagogie, autonomie, scientisme, numérisation, etc.**

**Le projet Macron-Blanquer pour l'éducation est une menace pour l'école que défend SUD Éducation au quotidien !**

**Les idées et les méthodes du ministre Blanquer sont celles de la droite des années 2000 ! Nous n'en voulons toujours pas !**

**SUD Éducation lutte tous les jours pour :**

- Une école de l'émancipation qui aide à devenir autonome et à s'épanouir.
- Une école qui lutte contre les inégalités.
- Une école qui s'affranchit du capitalisme et des intérêts patronaux.

# RENTRÉE 2017 : TOUJOURS PLUS DE PRÉCARITÉ

La ministre du Travail Mme Pénicaud a annoncé la fin du recrutement en CAE-CUI dans le cadre du plan d'économie de 4,5 milliards d'euros dans la Fonction Publique. Le budget du gouvernement prévoyait le recrutement de 280.000 nouveaux contrats aidés pour l'année 2017. Mme Pénicaud n'a cependant pas précisé ce qui attend les milliers de travailleur-euse-s privé-e-s d'emploi et éligibles au CAE-CUI ni comment pallier à cette réduction du nombre de personnels dans le secteur public et associatif. L'Education Nationale, un des principaux employeurs de CAE-CUI, est épargnée par cette mesure et devrait bénéficier de 55.000 nouveaux contrats aidés d'ici la fin de l'année. Aux emplois aidés s'ajoute le recrutement de plus en plus important de personnels sous un statut encore plus précaire que celui des CAE-CUI, les « Service Civiques » comme l'a annoncé M. Blanquer.

## **DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, EMPLOI AIDÉ = EMPLOI «KLEENEX»**

Dans l'Education Nationale les personnels en CUI permettent de pallier au manque de personnels : les CUI remplissent les missions d'AED, d'AESH, d'EVS. Le gouvernement annonce que les 55.000 CUI recrutés pour la rentrée 2017 assureront principalement l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Néanmoins les métiers d'EVS, d'AVS, d'AESH nécessitent une spécialisation ou une formation qu'actuellement l'Education Nationale ne fournit pas ainsi qu'une stabilité des équipes d'AESH qui n'est pas possible avec les contrats aidés. SUD Education dénonce le mépris du gouvernement à l'égard des élèves en situation de handicap et des personnels qu'on envoie sans formation dans les écoles.

Les postes de CAE-CUI créés par les collectivités territoriales pour pallier au manque d'agent-e-s techniques et administratifs disparaissent à la rentrée 2017. Cette réduction massive de postes va engendrer une surcharge de travail pour les agent-e-s et aggraver encore leurs conditions de travail. Quant aux personnels en CAE-CUI qui attendaient d'être engagé-e-s ou renouvelé-e-s et qui se retrouvent sans emploi à la rentrée, le gouvernement n'en dit rien !

Depuis leur mise en place en 2010 des ces contrats CUI aidés, l'Education Nationale considère les personnels comme une main d'oeuvre flexible, bon marché à qui imposer des conditions de travail déplorables (heures supplémentaires non payées ou sous prétexte d'annualisation illégale, soumission au bon vouloir de la hiérarchie...).

La précarisation est au centre du processus de destruction des droits de tou-te-s les salarié-e-s, des services publics et des solidarités. Aujourd'hui, sans les personnels qui travaillent en contrat précaire, le service public d'éducation ne peut plus être assuré. A la rentrée 2016, 68.000 personnes travaillaient en contrat aidé uniquement dans les écoles. Par le recours aux contrats aidés, aux Services Civiques et les suppressions de postes dans la Fonction Publique, le gouvernement accélère le remplacement des fonctionnaires par des précaires. Cette situation est d'autant plus grave dans les territoires colonisés comme à la Réunion où faute de personnels, la rentrée des classes a dû être reportée. Il manquait en effet 3.300 postes pour l'accueil et la surveillance des élèves, la restauration, l'entretien des locaux.

Le plan Sauvadet de « CDI-sation » est largement insuffisant : l'État doit s'atteler à titulariser tous les personnels en créant des postes de titulaire à hauteur des besoins.

## **SERVICE CIVIQUE : SUPER-BÉNÉVOLAT OU SOUS-EMPLOI ?**

Le ministre de l'Education a annoncé « une montée en charge » des Services Civiques pour cette rentrée. SUD Education refuse le recours aux contrats précaires y compris aux Services Civiques dans l'Education Nationale. Les Services Civiques ne dépendent pas du Code du Travail et perçoivent non pas un salaire mais une «indemnité» de moins de 600 euros par mois. Alors que la mission du Service Civique doit s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général et alimenter un projet personnel, on sait que sur le terrain les Services Civiques sont emmenés à effectuer des missions qui relèvent d'emplois statutaires. Les Services Civiques, comme les stages, permettent à l'Etat et aux entreprises de rémunérer les travailleur-euse-s en dessous des seuils fixés par les conventions collectives. Pour SUD Education les missions de service public doivent être effectuées par des personnels aux emplois statutaires.



### CAE-CUI : Kézako?

- des contrats de droit privé (contrairement aux contrats d'AED ou de contractuel-le enseignant-e),
- financés jusqu'à 95% par l'État avec obligation pour l'employeur d'accompagner le salarié dans la formation et le parcours de réinsertion, ce qui n'est pas le cas dans l'EN
- à destination des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi,
- des contrats courts (de 6 à 24 mois, avec des prolongements dans certains cas),
- rémunérés au SMIC : 20h hebdo = 650 euros par mois.

Un vaste plan de licenciement qui ne dit pas son nom : des milliers de personnels, après avoir subi des conditions de travail déplorables (temps partiel subi, multiplicité des tâches, absence de reconnaissance, de formation et salaire au rabais) sont remerciés parce qu'un Président de la République estime qu'ils et elles coûtent trop cher. Ces personnels (AED, CUI-CAE, services civiques...) assurent pourtant des missions essentielles.

**SUD éducation revendique le réemploi des personnels qui effectuent ces missions sous un statut de titulaire qui les protège, assure leur stabilité dans les équipes ainsi qu'un véritable droit à la formation.**

Dans le secteur associatif, déjà particulièrement précaire (seuls 53% des salarié-e-s associatifs sont en CDI contre 88% dans le privé lucratif), l'arrêt du recrutement en CUI au profit du développement des services civiques va encore fragiliser l'emploi. Le syndicat de Solidaires présent dans l'associatif, ASSO dénonce cette précarisation des emplois.

Des Services Civiques interviennent déjà dans les établissements scolaires pour effectuer des tâches d'accompagnement des élèves en difficultés, de réalisation de projets culturels ou d'animation du temps périscolaire. Ces missions primordiales sous-traitées par l'Education Nationale à des associations doivent être assurées par des personnels titulaires et non précaires.

## **Communiqué SUD éducation 35 : Le CP à 12... une fausse bonne idée ?**

Le CP à 12 est une des nouvelles mesures politiques coup de com' qui éprouve une fois de plus la flexibilité des enseignants : telle la « rentrée en musique », mais avec un impact bien plus important, elle est appliquée dans la précipitation, sans concertation préalable et sans les moyens nécessaires à sa mise en place. Elle s'applique dès cette année en REP+, et devrait s'étendre à la REP et pour les CE1 dans les années à venir.

Si elle a le mérite de baisser les effectifs dans les classes de cycle 2 les plus défavorisées, il est regrettable qu'elle se fasse sans augmentation d'effectifs de personnels dans les écoles concernées.

Il se produit donc un phénomène mathématiquement inévitable : les classes de cycle 3 sont surchargées et le dispositif plus de maître que de classe est menacé.

On obtient en effet des aberrations, comme à l'école Volga (Rennes) qui accueille une classe de CM1 à 27 élèves en REP+, au lieu de 24 élèves maximum !

Les enseignants de CP ont eu la surprise d'apprendre le jour de la pré-rentrée par l'inspectrice de circonscription qu'ils auraient « l'obligeance » de réunir leurs classes plusieurs fois par semaine pour pouvoir décharger leurs collègues de Cycle 3...

Ainsi, on passe de classes équilibrées avec un maître surnuméraire à des classes déséquilibrées avec des enseignants devant à la fois assurer une classe de CP ET servir de personne ressource en cycle 3.

### Plus de réformes que de classes

En effet, à peine après 3 ans d'essai, le dispositif plus de maîtres que de classes semble voué à disparaître l'année prochaine. Son efficacité n'a pas encore été évalué et pourtant la majorité des enseignants sondés regrette déjà l'arrêt probable de ces postes, qui commençaient à porter leurs fruits en REP et REP+.

### Rester vigilant et savoir dire non

Allons-nous vers la fin des maîtres surnuméraires et du RASED ? Pas si les équipes éducatives restent mobilisés en imposant leurs conditions ! On pourrait suivre l'école de Tréguin qui, en REP, a accepté de mettre en place le dispositif de CP à 12 à condition de garder leur maître surnuméraire, ainsi qu'un effectif de 25 élèves maximum dans les autres niveaux. Pour cela, l'inspection a autorisé l'ouverture d'une classe de CP-CE1 à 24 élèves.

Il est primordial de rester vigilants cette année et les années à venir pour maintenir les postes de maîtres surnuméraires et du RASED. Les camarades concernés penseront à voter une motion à ce sujet lors d'un conseil des maîtres et à la soumettre à un conseil d'école pour s'assurer le soutien des parents d'élèves. L'inspection ne pourra pas imposer l'arrêt de ces postes clés devant des équipes mobilisées et déterminées.

N'hésitez pas à contacter Sud éducation 35 si vous souhaitez être appuyés dans vos démarches.

# Le Snes et la CFDT

## entre Palais des Congrès et hôtel de luxe

### *La CFDT a des goûts prolétariens*

Essayez de réserver sur internet une chambre du 4 au 8 juin 2018 dans le très chic hôtel quatre étoiles Saint Antoine de l'avenue Janvier à Rennes. Mission impossible car depuis cet été la mention «aucune disponibilité» apparaît. Étonnamment, des chambres sont encore disponibles avant et après cette période, à condition naturellement de pouvoir s'acquitter de 150 à plus de 300 euros requis pour une nuitée.

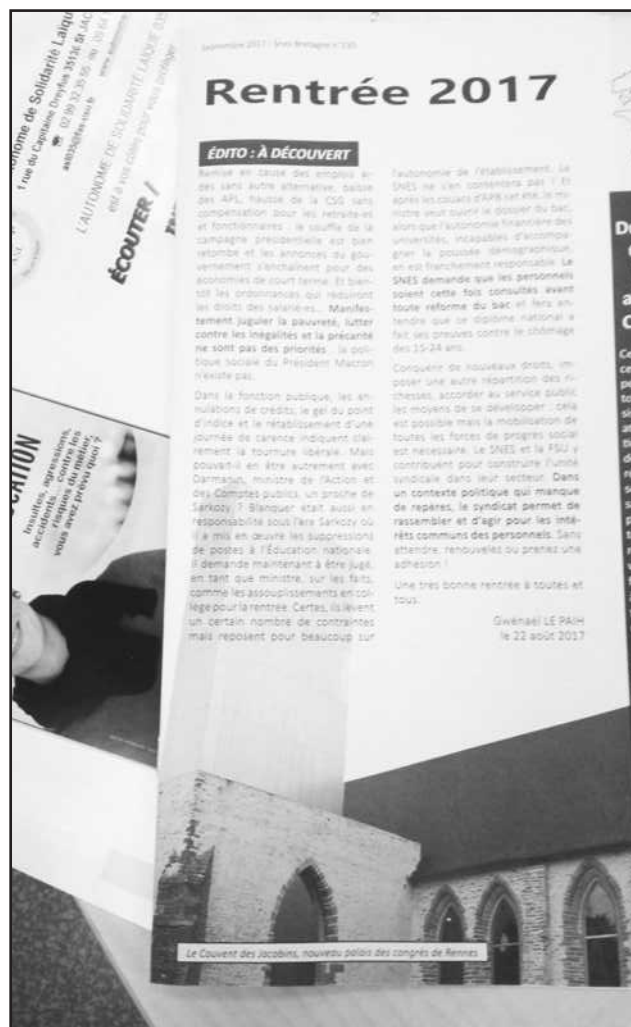
Comment expliquer ces quatre jours d'indisponibilité à près d'un an des dates retenues? Sans doute s'agit-il d'une réunion d'une organisation richement dotée? Il s'agit bien d'un congrès national certes, mais un congrès syndical, celui de la CFDT qui aura lieu à Rennes au très controversé centre des Congrès d'Affaires, amenant donc le déplacement au début du mois de juin des dirigeant-e-s confédéraux aux goûts manifestement prolétariens. Les adhérent-e-s apprécieront.

### *Le SNES organise « une aventure dans un lieu exceptionnel »*

Le Centre des Congrès d'Affaires - que ses promoteurs rennais préfèrent désormais appeler Palais des Congrès - est un équipement en travaux depuis trois ans sur le site du couvent des Jacobins, tourné vers les entreprises, financé sur fonds publics, et réalisé essentiellement par Vinci (et pour Vinci?).\*» Le gigantesque budget alloué à la transformation du couvent des Jacobins en « Centre de Congrès d'Affaires » par la multinationale Vinci était estimé à 40-50 millions d'euros en 2005, puis à 50-65 millions d'euros en 2007, puis à 84 millions d'euros en 2012 pour atteindre 106,4 millions d'euros aujourd'hui! Et demain ? « écrivait le collectif Place à défendre!\*\* en 2015. Implanté sur la place Sainte Anne, où se croisent la bohème étudiante et les réseaux contestataires qui irriguent l'université de Rennes 2, le Centre des Congrès s'inscrit dans un mouvement général de «domestication» et de gentrification de la ville-métropole que les promoteurs immobiliers remodelent à leur guise.

\* L'équipement, qui ouvrira ses portes en janvier 2018 est contesté en dépit du silence intéressé du journal Ouest-France qui tait les critiques. Le quotidien catho-conservateur organise en janvier 2018 ses premières « Assises nationales de la citoyenneté » qui se dérouleront chaque année au Centre des Congrès.

\*\* <http://place-a-defendre.blogspot.fr>



C'est précisément dans ce nouveau temple du capitalisme, que se déroulera un autre congrès syndical du 26 au 28 mars 2018. Le site de la section académique du Snes-Fsu, car c'est bien de ce syndicat dont il s'agit, laisse poindre l'émotion des organisateurs d'un congrès qui « sera le tout premier de cette ampleur dans ce nouvel équipement situé au cœur du centre historique rennais. (...) que vous soyez en activité ou retraité-e-s, faites-vous connaître pour participer à cette aventure dans un lieu exceptionnel ».

Il n'est pas certain cependant que les milliers de manifestant-e-s refoulé-e-s du centre-ville de Rennes au cours de la lutte contre la loi Travail, matraqués, gazés, aux côtés du syndicalisme de lutte, expulsés de la Maison du peuple voisine, exposés aux tirs de LBD, vibrent avec la même ferveur à l'évocation de l'«aventure» des congressistes du Snes-Fsu dans ce «lieu exceptionnel».

## Accueil des migrant-e-s

« la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais doit savoir en prendre fidèlement sa part » se justifiait déjà M Rocard en 1990.

De 120 000 boat people dans les années 70, à quelques milliers de syrien-ne-s fuyant la guerre aujourd'hui, cette « part » a fondu comme peau de chagrin.

A Rennes après la fermeture du refuge « squatté » de la Poterie en juillet de plus d'une centaine de migrant-e-s, cette « part » se résume, après quelques jours à deux places d'hôtel obtenues auprès d'un 115 défaillant pour les familles avec enfant, pour les autres : la rue.

En ce début septembre UTUD\* cherche des solutions, au jour le jour, pour les mettre à l'abri.

« Elles et ils ont passé la semaine à la MIR, lundi soir c'est la rue » me dit Mathilde d'UTUD. En sollicitant nos camarades de Solidaires 35 leurs réponses sont franches « On ne peut pas les laisser dehors », pas de « part » à prendre, juste un devoir de solidarité.

Lundi soir donc, on range les tables de notre salle de réunion pour y mettre des matelas, c'est loin d'être idéal, simplement elles et ils sont à l'abri.

La scène se répète le lendemain et mercredi matin tout le monde est parti occuper la « maison verte », la semaine suivante c'est le gymnase du collège d'Echange, la semaine suivante...

A chercher des solutions au jour le jour, toujours précaires et dans l'urgence, militant-e-s et migrant-e-s sont épuisés et demandent de l'aide\*.

Face à eux, l'irresponsabilité de l'état; la mairie et la préfecture se renvoient la faute pour justifier un immobilisme coupable quand même des enfants ne sont plus protégés\*\*. Les accueillir dans nos locaux n'est pas une bonne solution, juste un pis-aller. Une réponse dans l'urgence au besoin de mise à l'abri de gens fuyant la guerre et la misère.

Notre « part » à nous est bien plus large, elle s'appelle humanité et solidarité.

\* **Un Toit est un droit** <https://www.facebook.com/untoitestundroit35/>

\*\* Fin septembre à Brest une femme à peine sortie de couche et son nouveau né de 14 jours était à la rue.

### **Sud Education 35 soutient les occupations sur la base des deux revendications suivantes :**

**- Plus personne à la rue !**

**- Ouverture d'un centre de mise à l'abri ouvert 24 h sur 24 de manière inconditionnelle toute l'année**

### *Les personnels du lycée VHB solidaires avec les élèves sans hébergement stable*

Un collectif de personnels du lycée VHB (Rennes) s'est constitué, avec l'appui des sections Snes et Sud Education, pour alerter et agir sur la situation des élèves migrants sans hébergement stable. Une information concernant l'occupation du gymnase d'Echange à Rennes par des personnes migrantes sans abri a été diffusée auprès des personnels.

Le collectif attentif aux situations de nombreux élèves étrangers à Rennes qui sont aujourd'hui sans solution durable d'hébergement, a pris les initiatives suivantes :

- Demander une audience au Rectorat par courrier
- Recenser les capacités d'internat à Rennes;
- Diffuser le courrier au Recteur vers les autres établissements pour impulser un mouvement inter-établissements;
- Organiser un moment de formation et d'information sur les dispositifs d'accueil des élèves migrants

Lycée Victor et Hélène BASCH  
15, avenue Charles Tillon (Rennes)  
Collectif de personnels d'éducation

A : M. le Recteur de l'Académie de Rennes

Sous couvert du chef d'établissement M.

À Rennes, le

Objet : demande d'audience

Monsieur le Recteur,

Nous souhaiterions vous rencontrer pour évoquer avec vous la situation actuelle d'élèves migrants sur le bassin rennais.

Nous, personnels d'éducation du lycée Victor et Hélène Basch, sommes informés du fait que de nombreux élèves étrangers à Rennes sont aujourd'hui sans solution d'hébergement, ce qui met clairement en péril la poursuite de leur scolarité dans de bonnes conditions. Or, nous considérons que l'école républicaine a une responsabilité vis-à-vis des élèves qu'elle accueille en son sein.

D'autre part, nous nous interrogeons sur le nombre de mineurs étrangers primo-arrivants présents sur le bassin rennais non scolarisés pour le moment, alors que l'année scolaire a déjà démarré.

Nous aimerions débattre avec vous de ces différents points et avoir des informations sur les décisions que vous allez prendre à ce sujet pour y être associés. Nous souhaiterions vous présenter également d'éventuelles solutions que nous avons envisagées.

En espérant une réponse positive à notre demande dans les meilleurs délais, nous vous prions d'agréer, M. Le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le collectif de personnels d'éducation du lycée Victor et Hélène Basch



# Personne ne gagnera seul !

Après le succès de la journée de grèves et de manifestations du 12 septembre pour demander le retrait des ordonnances et mettre un coup d'arrêt aux attaques tous azimuts du gouvernement, Sud Education a appelé sans attendre à une nouvelle mobilisation par la grève et les manifestations le jeudi 21 septembre, veille d'examen des ordonnances par le conseil des ministres.

## **La mobilisation des personnels de l'éducation doit s'amplifier**

Dans l'Education les raisons de se mobiliser sont nombreuses. Dans le 1er degré, les premières décisions du ministère désorganisent le service public et accroissent la pression sur les personnels. Le ministre voudrait en outre imposer ses conceptions pédagogiques rétrogrades, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, les évaluations nationales et les programmes. Dans le 2nd degré, le pire des réformes de ces dernières années est conservé et l'autonomie des établissements est encore accentuée. Le ministre prétend ainsi donner le pouvoir de recrutement aux chef-fe-s d'établissement et met en chantier la remise en cause du baccalauréat et du droit aux études supérieures pour tou-te-s. Dans l'enseignement supérieur, le ministère prépare la sélection à l'entrée de l'Université pour masquer son refus de mettre les moyens nécessaires pour une université ouverte à tou-te-s.

Il veut aussi promouvoir l'individualisation des parcours et la généralisation des blocs de compétences. Cette logique est dangereuse. Elle détruit le cadre national des diplômes et leur reconnaissance par les conventions collectives. Elle augmente les processus de tri social. Elle contribue à précariser les salarié-e-s.

## **Public, privé... Le gouvernement attaque sur tous les fronts**

Alors qu'il annonce déjà de nouvelles réformes des retraites et de l'assurance chômage, les salaires sont de nouveau gelés dans la Fonction publique : après de timides mesures en fin de mandat précédent, le gouvernement annule les augmentations prévues du point d'indice alors que se profile une hausse de la CSG, rétablit la journée de carence et prépare la fin du statut de fonctionnaire. Dans le même temps il annonce la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, la fin des contrats aidés et développe les services civiques (un statut encore plus précaire).

C'est la démonstration que le projet libéral de Macron touche la société dans son ensemble. Le projet le plus emblématique de sa politique est la réforme du code du travail par ordonnances. Le contenu des ordonnances : attaques contre le CDI, inversion de la hiérarchie des normes pour encore plus de domaines, facilitation des licenciements, pénibilité encore moins reconnue, mise en cause des droits collectifs, destruction des CHSCT, référendums d'entreprise à l'initiative de l'employeur... L'enjeu : démunir encore un peu plus les salarié-e-s face à leur patron.

## **Pour l'unité du syndicalisme de lutte et la coordination des mobilisations au-delà du syndicalisme !**

L'expérience l'a prouvé : les journées d'actions isolées ne suffiront pas à elles-seules à faire plier le gouvernement. C'est pourquoi SUD éducation 35, avec l'Union syndicale Solidaires, appelle à se réunir sur nos lieux de travail et à généraliser les grèves. Dans le même temps il s'agit de construire le mouvement social le plus large possible. A cette fin, l'unité du syndicalisme de lutte doit être toujours recherchée dans l'ensemble des secteurs professionnels. Mais il s'agit également d'imaginer la façon de regrouper les mobilisations au-delà du syndicalisme comme en 2016 en Ille-et-Vilaine, où des liens se sont tissés avec les mobilisations étudiantes, d'intermittent-e-s, de précaires, etc.

**Seul un mouvement massif de grève, de convergence de luttes autogérées permettra le blocage massif de l'économie et de gagner sur l'ensemble des fronts.**

**Personne ne gagnera seul !**

## **Pour la généralisation de la grève !**

**Pour l'unité intersyndicale !  
Pour la coordination des mobilisations au-delà du syndicalisme !**

**Pour l'autogestion et la coordination des mobilisations !**

Sud Education 35 le 17 septembre 2017



## SUD éducation 35

Syndicat adhérent de la FEDERATION DES SYNDICATS  
SUD EDUCATION et de l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

# Bulletin d'Adhésion année scolaire 2017-2018



Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

merci de nous signaler tout changement d'adresse

Adresse professionnelle :

Tel :

Courriel :

Catégorie :

échelon :

Paiement par chèques à l'ordre de  
SUD EDUCATION 35  
SOLIDAIRES

3, 5 rue de Lorraine 35000 Rennes

Date :

Signature :

**66 % de la cotisation  
sont déductibles des  
impôts sur le revenu  
(«crédit d'impôt»)**

Salaire net mensuel	Cotisation Annuelle		Salaire net mensuel	Cotisation Annuelle
<600	6		<900	27
<750	15			
> 900	45		>2500	315
>1000	54		>2600	340
>1100	64		>2700	364
>1200	75		>2800	390
>1300	88.50		>2900	416
>1400	102		>3000	443
>1500	117		>3100	472
>1600	135		>3200	500
>1700	153		>3300	530
>1800	174		>3400	561
>1900	192		>3500	593
>2000	210		>3600	15,7 % x Sn
>2100	230		Sur chaque cotisation 33% vont à la Fédération Sud Education, 1% vont à l'Union Syndicale Solidaires	
>2200	251			
>2300	272			
>2400	293			

Possibilité de paiement en plusieurs fois, dates:

Attention, le dernier paiement doit se faire avant le mois juillet.

## Se syndiquer à SUD éducation...

Un syndicat porteur d'un syndicalisme de lutte et de classe, qui rassemble toutes les catégories de personnels de l'Education nationale, titulaires et non titulaires, afin d'unifier les revendications et de mener des actions cohérentes pour toutes et tous.

Un syndicat qui n'isole pas les personnels de l'Education du reste du monde du travail et qui agit, au sein de Solidaires, avec les autres SUD du public et du privé : SUD Santé-sociaux, SUD Rail, SUD Ptt, SUD étudiant, SUD pôle Emploi, SUD Collectivités Territoriales, etc.

Un syndicat qui lutte avec les « sans », les chômeurs et les précaires (contractuels, EVS, AVS, ASEN...), pour les droits des femmes, contre les discriminations de tout ordre, contre le fascisme et le racisme.

Les syndicats SUD éducation se sont créés après la grève de décembre 1995, et ils existent dans toutes les académies, dans presque tous les départements.

Ils constituent depuis juin 1998, une fédération de syndicats départementaux ou académiques autonomes dans leur action.

La rotation des mandats, la limitation des décharges syndicales à 1/2 au maximum, leur limitation dans le temps, la révocabilité des mandaté-e-s, l'indépendance à l'égard des partis politiques sont autant d'éléments fondateurs de son fonctionnement.

**C'est au cours des Assemblées Générales des adhérent-e-s, organisées chaque mois que se prennent les décisions d'action, les prises de position qui engagent le syndicat.**

site internet : <http://www.sudeducation35.fr>  
e mail : [syndicat@sudeducation35.fr](mailto:syndicat@sudeducation35.fr)  
SUD éducation 35, 3-5 rue de Lorraine  
35000 RENNES  
tél : 09 53 77 57 22 / 07 83 49 31 45

Fédération SUD Education  
1, bd de la Libération  
93200 St Denis  
N° de CPPAP 0413 S 064443